

**BIEKERECH**

6, Dikrecherstrooss
L-8523 Beckerich
www.beckerich.lu
info@beckerich.lu
Tél.: (352) 23 62 21 - 1
Fax: (352) 23 62 91 62

AVIS AU PUBLIC

en matière d'aménagement communal et de développement urbain

PAP « In der Langheck West » à Noerdange

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de Beckerich, par sa décision du 16 décembre 2022, numéro 3, a adopté le projet d'aménagement particulier au lieu-dit « In der Langheck West » à Noerdange. Ladite délibération a été approuvée par la Ministre de l'Intérieur le 22 mars 2023, référence 19450/53C.

Le dossier est à la disposition du public à la maison communale à Beckerich où il peut être consulté et/ou en être pris copie sans déplacement pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Le plan d'aménagement particulier au lieu-dit « In der Langheck West » à Noerdange devient obligatoire trois jours après sa publication par voie d'affiches dans la commune de Beckerich.

En exécution de l'article 16 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif peut être introduit contre la présente dans un délai de trois mois à partir de la présente publication.

Beckerich, le 31 mars 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,
Thierry Lagoda

Le Secrétaire f.f.,
Martine Kellen



Klima-Bündnis
Lëtzebuerg



DORFERNEUERUNGSPREIS
1996